

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS65

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 6

Après le mot :

« employeur »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« informe le salarié de la déclaration le concernant, mentionnée à l'alinéa précédent. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent amendement.